



Blog: www.mairiemoulezan.com/blog
Messagerie: mairiemoulezan@wanadoo.fr

Le mot du maire

Les lois de décentralisation datent de plus de 28 ans. Véritables instruments de la démocratie locale, elles ont permis aux Français de retrouver, à tous les échelons, responsabilités et pratique démocratique. Au fil du temps, un chevauchement des compétences de chaque institution s'est établi si bien que le maire se retrouve face à des interlocuteurs de plus en plus nombreux et exigeants lorsqu'il veut concrétiser un projet. Cela ne peut plus durer et le gouvernement a raison de vouloir repréciser les compétences de chaque collectivité, simplifier l'organisation administrative et diminuer éventuellement le nombre d'élus décisionnaires. Néanmoins, ces apparentes bonnes intentions ne doivent pas donner lieu à tricherie par rapport à la loi électorale ou à des modifications, au bénéfice de l'État, des ressources de la taxe professionnelle. L'actuelle modification de cette taxe, et son remplacement, soulignent la difficulté de la réforme. Ce vaste chantier, nécessaire, mériterait une plus grande concertation sans que cela tourne à une foire d'empoigne partisane. Cela implique une transparence qui n'est malheureusement pas encore d'actualité.

Au moment où seront publiées ces lignes, il ne restera que quelques jours aux dirigeants du monde réunis à Copenhague pour traduire que l'avenir de l'Humanité se joue dans les dix ans qui viennent. En sommes nous assez conscients?

En cette fin d'année, je voulais attirer votre attention sur ces deux sujets qui me semblent importants pour l'avenir de notre commune et pour lesquels nous devons être très vigilants. 2010 est une année de vote, ne l'oublions pas. C'est certainement le meilleur moyen de s'exprimer.

Mais ces sujets importants ne doivent pas vous faire oublier de préparer dans la joie et la chaleur de vos familles ces prochaines fêtes de fin d'année, que je vous souhaite conviviales et heureuses.

Avec mes meilleurs sentiments, Pierre Lucchini

Un peu d'histoire: Noël

Historiquement, ni l'année ni le jour de la naissance de Jésus de Nazareth ne sont connues précisément. Les dates retenues peuvent osciller entre -9 et -2. Les évangiles selon Matthieu et selon Luc la situent sous le règne d'Hérode 1^{er} le Grand dont le long règne s'achève en 4 avant notre ère. L'estimation généralement retenue par les historiens actuels va de 7 à 5 avant notre ère.

Le début de l'ère chrétienne, qui ne s'est imposé progressivement en Europe qu'à partir du 1^{er} millénaire, a été fixé d'après les travaux du moine Denys le Petit réalisés au VI^e siècle, que l'on sait à présent être erronés et, si le calendrier historique a été précisé depuis, son origine conventionnelle n'a pas été modifiée.

La naissance de Jésus (la Nativité) est traditionnellement fêtée le 25 décembre, à Noël, mais cette date est entièrement conventionnelle, et n'a rien d'un « anniversaire ». Elle aurait été fixée dans l'Occident latin au IV^e siècle, possiblement en 354, pour coïncider avec la fête romaine du *Sol Invictus*, célébrée à cette date à l'instar de la naissance du dieu Mithra, né un 25 décembre; le choix de cette fête permettait une assimilation de la venue du Christ - « Soleil de justice » - à la remontée du soleil après le solstice d'hiver. Avant cette date, la Nativité était fêtée le 6 janvier et l'est encore par la seule Église apostolique arménienne, alors que l'Église catholique romaine y fête aujourd'hui l'Épiphanie ou Théophanie.

La fête de la naissance du Christ le 6 janvier, le jour de l'Épiphanie, pourrait trouver son origine au sein de certaines communautés chrétiennes d'Égypte au III^e siècle.

Selon la tradition catholique, c'est le pape Libère qui, en 354, aurait institué la fête de la Nativité à Rome le 25 décembre, date du *Natalis Invicti*; il aurait également codifié les premières célébrations. Beaucoup de dates étaient proposées pour la naissance du Messie et il est admis que la popularité des fêtes de Mithra au solstice d'hiver dans l'Empire romain ait joué un rôle dans le choix de la date.

Les Églises orthodoxes fêtent quant à elles Noël le 25 décembre du calendrier qu'elles suivent (calendrier julien ou grégorien) et le baptême du Christ le 6 janvier.

La tradition chrétienne de Noël s'inscrivant dans une démarche théologique, elle fête davantage l'événement de la naissance du Christ, plutôt qu'elle ne célèbre une date en particulier ; dans cette optique, l'exactitude et la correspondance des dates avec la réalité historique sont donc des éléments accessoires.

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Un peu d'histoire: Noël</i>	1
<i>Dictons de décembre</i>	1
<i>Enquête publique éoliennes</i>	1
<i>ADSL a Moulézan</i>	2
<i>Défibrillateur</i>	2
<i>Info crèche</i>	2
<i>Marché de Noël de la cave</i>	2
<i>Info grippe A</i>	3
<i>Loto comité des fêtes</i>	2
<i>Gym volontaire</i>	3
<i>Eoliennes</i>	3
<i>Puits et forages</i>	3
<i>Arbre de Noël</i>	3
<i>Commerces</i>	3
<i>Opération petits déjeuners</i>	3
<i>Messe de Noël</i>	3
<i>Utile</i>	4

Dictons de décembre

- *Décembre trop beau, été dans l'eau.*
- *Décembre de froid trop chiche, ne fait pas le paysan riche.*
- *En décembre fais du bois et endors-toi*
- *Si en décembre l'hiver ne fait son devoir, c'est en janvier qu'il se fera.*
- *Noël au balcon, Pâques aux tisons.*
- *Regarde comment sont menées depuis Noël douze journées, car en suivant ces douze jours, les douze mois feront leur cour.*
- *Au vingt de Noël, les jours rallongent d'un pas d'hirondelle*



Information sur l'ADSL à Moulézan

Les abonnés internet le savent, le débit ADSL de la commune est toujours limité à 2 Mégabits. Pourtant France Télécom, que le maire avait sollicité pour une augmentation du débit, avait laissé envisager une première amélioration cette année après l'installation de l'antenne hertzienne. Cette dernière est en fonction depuis le mois de septembre et l'amélioration n'est pas flagrante... Notre maire a donc demandé des explications à France Télécom et voici la réponse qui a été reçue à la mairie ces jours-ci:

"Monsieur le Maire,

Après avoir fait le point avec les services techniques, je souhaite vous communiquer les informations relatives à l'implantation de cette antenne hertzienne.

Cette antenne a été mise en service en septembre 2009. Son but est essentiellement, pour l'instant, de désaturer le trafic internet des personnes connectées sur les équipements haut débit situés au central de Moulézan. En effet, nous avions jusque là deux DSLAM avec un débit de collecte sur fil de cuivre de 8 Méga chacun, ce débit étant partagé entre tous les internautes.

Le nombre d'internautes étant désormais important, très souvent les débits disponibles à des périodes de pointe étaient devenus très bas pour chaque utilisateur.

Pour redonner des débits meilleurs, nous avons mis en place un troisième DSLAM qui équilibre le trafic. Il est alimenté par le faisceau hertzien et nous y avons migré quelques clients des deux premiers DSLAM pour équilibrer le trafic.

Ce qu'il faut retenir: Pour l'instant, il n'y a aucune modification dans le débit maximum possible de chaque internaute (2 Mégabits). Il y a seulement une amélioration dans le confort avec des débits moyens convenables pour tous.

Ultérieurement, d'ici un an environ, le faisceau hertzien permettra une montée importante du débit crête. Des contraintes réglementaires vis à vis des opérateurs tirs ne nous permettent pas aujourd'hui de libérer ces débits. Cordialement."

Conclusion: Pour le moment, notre antenne sert à améliorer le confort du réseau communal actuel. Pour l'augmentation du débit, il faudra encore attendre jusqu'à l'année prochaine.

Défibrillateur

Le défibrillateur offert par la Communauté de communes a été remis au maire le lundi 30 novembre à l'occasion d'une réunion d'information sur cet appareil au siège de la Communauté de Communes à St Génies. Il sera prochainement mis en place au centre du village, sous le préau qui se situe entre la mairie et l'école, le long de la salle communale. Le défibrillateur sera placé dans une borne qui le protégera et sera reliée au centre d'appel des pompiers. Il sera accessible à tous, 24h/24. **La mairie organisera, dès que l'appareil sera fonctionnel, des séances d'information sur son utilisation qui est très simple.**

A savoir: Plus de **40 000 personnes** meurent chaque année d'un arrêt cardiaque en France, soit **110 morts chaque jour**. À titre de comparaison, la route tue 12 personnes chaque jour. Or plusieurs milliers de vies pourraient être sauvées grâce au défibrillateur et à une meilleure information de la population aux gestes qui sauvent. Rappelons, que depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne même non médecin peut utiliser un défibrillateur. En cas d'arrêt cardiaque, il faut agir vite. **Après 4 minutes, chaque minute qui passe réduit le taux de survie de 10%.**

L'utilisation d'un défibrillateur est très simple. Il suffit de placer les deux électrodes sur le thorax de la victime. Le **défibrillateur** analyse tout seul le rythme **cardiaque** et détermine si un choc est nécessaire. S'il détecte une fibrillation ventriculaire, **le défibrillateur donnera des instructions vocales et visuelles pour délivrer un choc électrique au bon moment.** Vous n'avez donc qu'à suivre les indications après avoir placé les deux électrodes.

Info crèche

Dans le cadre de la communauté de communes, Moulézan a demandé l'installation d'une micro crèche dans le bâtiment de la poste. La CAF (qui subventionne en partie et pilote ce projet) a donné un premier avis positif. Dès que le locataire actuel des lieux les aura libérés, les travaux de mise aux normes pourront commencer et permettre l'ouverture d'une petite crèche (10 enfants et 3 personnels) dans notre village en 2010. A suivre...

Listes électorales

Les listes électorales peuvent être révisées jusqu'au 31 décembre 2009. Les personnes qui désirent voter en 2010 (Elections régionales) doivent donc se faire inscrire sur ces listes avant cette date. N'attendez pas le dernier moment.



Plus de 30 exposants: Artisans, produits du terroir, animations, manège pour enfants, tombolas, dégustations....

Programme:

Ouverture à partir de 9h00. Démonstration de danses sévillanes à 11h30. Apéritif à 12h00. Possibilité de restauration sur place. Arrivée du père Noël à 16h00. Distribution de surprises pour tous les enfants. Parking à proximité

Venez nombreux soutenir cette belle initiative de nos viticulteurs....

Infos grippe A/H1N1

L'organisation de la campagne de vaccination

La vaccination se fait selon un calendrier reposant sur le degré de priorité arrêté par le Premier ministre. En décembre, cela concerne:

1-Ecoliers (écoles maternelles et élémentaires) et enfants d'âge préscolaire de plus de 23 mois (7 700 000 personnes)

2-Plus de 65 ans avec facteur de risque (3 200 000 personnes)

3-Plus de 18 ans sans facteur de risque (39 000 000 personnes)

Selon ce calendrier, chaque personne va recevoir un courrier de la ministre de la Santé envoyé par l'Assurance maladie. Cette invitation précise les modalités pratiques, notamment le lieu et comporte un « bon de vaccination » à présenter le jour de la vaccination.

Si vous êtes prioritaires et que vous n'avez pas reçu votre bon de vaccination ou que vous l'avez perdu: Rendez-vous à la caisse primaire d'assurance maladie dont vous dépendez.

Plateforme d'information grand public : 0 825 302 302 (Service ouvert 7 jours sur 7, de 7 heures à 22 heures. 0,15€ttc/min depuis un poste fixe). Sur internet: <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>

La vaccination n'est pas obligatoire.

Loto du Comité des fêtes

Le traditionnel loto du Comité des fêtes aura lieu au foyer de Moulézan le dimanche 13 décembre à partir de 16h00. Venez nombreux encourager nos jeunes à nous offrir une belle Fête Votive en 2010.

Opération petit-déjeuner

Cette opération menée au profit des familles d'enfants trisomiques a connu un franc succès cette année à Moulézan. Un grand merci aux bénévoles de notre village qui se sont mobilisés pour nous porter à domicile des petits déjeuners copieux le dimanche matin. Ce service allie l'utile à l'agréable et souhaitons que cette opération se renouvelle chaque année.

La Gymnastique volontaire

Elles sont une bonne vingtaine à se retrouver le mardi et le jeudi soir à partir de 20h30 au foyer pour une bonne heure d'exercices physiques. A les entendre, c'est « super »! Alors, n'hésitez pas à les rejoindre, il y a encore quelques places.....

- Florence (0632231155)
- Martyne (0633265913)

Puits et forages à usage domestique

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puit ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie (articles L2224-9 et R2224-22 du CGCT). Le maire enregistre cette déclaration dans la base de données mise en place par le Ministère de l'écologie. Ces informations sont tenues à la disposition du préfet et des agents des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Eoliennes

Il fallait s'y attendre. Après l'avis négatif du commissaire enquêteur, le Préfet a refusé le permis de construire des éoliennes. Il ne m'appartient pas de juger cette décision. La municipalité de Moulézan a défendu ce projet car elle le jugeait (et elle le juge toujours) intéressant. Cependant, il faut tout de même s'étonner car la totalité des services de l'état ont donné un avis favorable. Cela pose tout de même problème. La société ALSTOM va certainement saisir le tribunal administratif qui, lui, jugera sur pièce sans influence. A suivre donc.....

Arbre de Noël

Tous les enfants de Moulézan ont rendez-vous le **mercredi 23 décembre à 15h30** au foyer de Moulézan pour accueillir le Père Noël. Après-midi récréative et distribution de surprises!

Prime à la cuve enterrée

En vigueur depuis 4 ans, le dispositif qui compensait la hausse du prix du fioul de chauffage ne sera pas reconduit en 2010.

Lampadaires

La mairie a fait procéder à la réparation de quelques lanternes sur la place de l'église et sur la place du pigeonier. Cela a un coût et ces détériorations sont dues essentiellement à des jets de ballon. Ces emplacements ne sont pas propices à cette activité. Parents, sensibilisez vos enfants. Merci

Messe de Noël

La messe de Noël aura lieu dans notre église le 25 décembre à 9h15.

Les commerces de notre village se mobilisent pour les fêtes

Vous pourrez trouver tout ce dont vous avez besoin pour passer de bonnes fêtes gourmandes dans les commerces de notre village:

La Gourmandine vous propose des confiseries de toutes sortes, des gâteaux variés (dont les fameuses bûches de Noël), de bonnes bouteilles.

A l'Epicerie vous trouverez des plats cuisinés par un bon traiteur, des vins variés et des boîtes de confiseries.

Pour vos boissons, n'oubliez pas de faire un tour au **caveau de la Cave Coopérative** (Il se situe à la cave de Crespian) ou au **Mas de Pian chez Thierry Durand**.

Gérard Balazuc (Les Délices d'Anduze), le boucher itinérant qui passe à Moulézan le vendredi en début d'après-midi prendra toutes vos commandes de viandes et charcuteries. Il les livre au camion (Tph: 0466605520).

Et lorsque vous aurez terminé vos emplettes, n'oubliez pas de vous désaltérer au **Café de la Poste**.

Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	0466778794
Poste Moulézan:	0466776621
Poste Lédignan:	0466569850
Café de la poste	0466778921
Epicerie	0466778742
La Gourmandine	0466775265
Ecole Moulézan:	0466778622
Collège de la Gardonnenque:	0466833060
Déchetterie St Bénézet:	0466565830
	Ou 0679891319
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	0466630080
Pompiers:	0466834058 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	0466811033
Samu:	15
Bus STDG	0466292729
Crèches-Halte Garderies	
St Geniès:	0466816255
Parignargues:	0466632404
Conseillère emploi C/C	0466631375

Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40

Carnet

Décès:

- Francis DURAND le 6 novembre 2009.

Encombrants

Le ramassage des encombrants par le cantonnier a lieu normalement les 1^{er} jeudi de chaque mois. **Inscription obligatoire à la mairie** (téléphone ou sur place). Attention, il s'agit bien d'encombrants et non pas d'ordures ou de matériaux que chaque particulier peut lui-même déposer à la déchetterie à l'aide de son véhicule.

Il est interdit de déposer des poubelles ou des encombrants près du hangar de la mairie.

On trouve encore trop de déjections animales dans les rues du village. Propriétaires soyez responsables. Vous seuls pouvez l'éviter. Utilisez des sacs plastique....

S'inscrire sur les listes électorales, signaler un changement d'adresse,C'est possible depuis son ordinateur en quelques clics. Allez sur le site mon.service-public.fr.

Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des photos, des dessins. Il suffit de les rédiger et de les faire parvenir à la mairie.
N'hésitez pas!

Visitez régulièrement le blog de la mairie
www.mairiemoulezan.com/blog

Un message à envoyer au maire:
Mairiemoulezan@wanadoo.fr



Mairie:

Ouverture au public:

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. Il peut vous recevoir en permanence sur RDV.

Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Poste:

Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45

Mardi et vendredi: 9h30-12h00

Sacs poubelles

Évitez de sortir vos sacs le **dimanche soir** et le **jeudi soir** à cause des chats et des chiens qui les déchirent la nuit.

Si vous constatez qu'un sac traîne dans le village, signalez le à la mairie.

Évitez de déposer des ordures près des containers à papiers et bouteilles.

Les bouteilles doivent être déposées à l'intérieur du container et non à l'extérieur.



Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.

**J'aime mon village,
j'aime mon chien,
alors je ramasse!**

On s'interroge parfois les jours fériés sur le ramassage des poubelles. Cette information est valable toute l'année:

En dehors du 25 décembre (Noël) et du 1er janvier (Jour de l'an), le ramassage des poubelles aura lieu pendant les jours habituels.